

Comment soumettre un dossier au Comité d'Orientation ?

Dans ce document vous trouverez d'abord comment se connecter à Démarches Simplifiées pour accéder au formulaire puis quelques définitions importantes afin de remplir le formulaire au plus près des caractéristiques de votre projet. Merci de bien prendre connaissance de ces définitions avant de le remplir.

Il faut d'abord vous rendre sur ce lien : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-dossier-au-comite-d-orientation>

Comment remplir le formulaire ?

Quelques définitions pour accompagner le remplissage du formulaire :

➤ **Quelle différence entre l'habitat API et l'habitat inclusif ?**

Qu'est-ce que l'habitat API ?

L'habitat Accompagné, Partagé et Inséré (API) apporte une réponse à la perte d'autonomie, en permettant de rompre l'isolement, d'éviter le repli sur soi et de mettre en commun des moyens pour faire face à la perte d'autonomie. Il contribue donc à une diversification de l'offre par l'émergence de nouveaux modèles, adaptés aux besoins des personnes. Il s'adresse à des publics vulnérables et plus particulièrement les personnes âgées et les personnes en situation d'handicap.

Les habitants partagent donc :

- Un projet de vie sociale et partagée et un accompagnement à la prévention de la perte d'autonomie
- Des espaces (Chaque habitant dispose soit d'un logement autonome regroupé autour d'espaces communs, soit d'un espace privatif au sein d'une colocation)
- Éventuellement un partage de services en fonction des besoins

En 2018, la loi ELAN a donné un cadre juridique et financier à ce type d'habitats en introduisant dans le code de l'action sociale et des familles la notion d'habitat inclusif et des financements associés.

L'habitat inclusif est donc une forme spécifique d'habitat API.

Pour en savoir plus l'habitat API et voir des exemples de projets concrets, rendez-vous sur : monhabitatinclusif.fr

➤ **Définition société commerciale ESUS**

Le [statut d'ESUS](#) est prévu par la loi relative à l'économie sociale et solidaire de 2014. L'objectif de la loi est de créer un écosystème favorisant le développement des entreprises solidaires. Le statut permet aux entreprises poursuivant un intérêt social de faire reconnaître leur utilité et leur intérêt social.

Plusieurs conditions sont nécessaires pour obtenir l'agrément : poursuivre l'utilité sociale à titre d'objectif principal, prouver l'impact sur le compte de résultat ou la rentabilité de l'entreprise, avoir une politique de rémunération spécifique, et la non-négociation des titres de capital de l'entreprise sur un marché financier.

Le statut d'ESUS permet de bénéficier de certains avantages, comme par exemple, pour l'Achat Public, le fait de se positionner sur les marchés réservés en application de l'article [L 2113-15 du Code de la Commande Publique](#).

Délivré par les services de la DIRECCTE, l'agrément ESUS a une durée de 5 ans.

En conclusion, vous pouvez être une société commerciale appartenant à l'écosystème de l'économie sociale et solidaire sans avoir le statut ESUS. Dans ce cas vous sélectionnez « Société commerciale non ESUS » mais vous pouvez préciser le statut dans la question suivante.

➤ **Phase d'avancement du projet : définition des différentes étapes d'un projet**

Nous avons structuré le parcours d'un projet d'habitat API en 4 étapes (de façon indicative afin de partager un vocabulaire commun) :

- Amorçage
- Conception et montage
- Construction et aménagement
- Ouverture de l'habitat

Afin de bien saisir la phase pertinente de votre projet, veuillez-vous référer à la description des [phases du parcours d'un porteur de projet](#) sur notre site internet.

➤ **Conventionnement des territoires**

Certains territoires ont des conventionnements particuliers et donnent accès à certains financements. Vous trouverez ci-dessous les définitions des acronymes ainsi que les cartographies associées afin d'identifier si votre territoire appartient à l'un des conventionnements suivants :

- [QPV](#) : Quartier prioritaire politique de la ville
- [ACV](#) : Action cœur de ville
- [PVD](#) : Petite ville de demain
- [ORT](#) : Opération de revitalisation des territoires

➤ **Comment qualifier le statut du foncier ? (Identifié versus sécurisé versus acquis)**

- Foncier identifié : localisation identifiée mais démarches non engagées
- Foncier sécurisé : il peut l'être de diverses manières (lettre d'engagement, acte notarié en cours...) *NB : Des échanges avec une commune ou un bailleur ne sont pas gages d'un foncier « sécurisé » mais foncier « identifié ».*

- Foncier acquis : Documents et preuves attestant de l'acquisition du lieu.

➤ **Comment préciser vos besoins en financement : quelques définitions**

Conception de projet innovant : Très en amont du projet, identification des besoins sociaux non ou mal satisfaits : recherche et concertation avec les parties prenantes (retraités, élus de territoire, acteurs de l'aide à domicile, du soin et du lien social, experts).

Diagnostic territorial : Ancrage du projet sur un territoire par l'identification de la commune, du foncier, analyse affinée des besoins locaux, fédération des acteurs ressources locaux.

Projet social : "Appui à l'élaboration du projet de vie sociale, accompagnement des futurs habitant.e.s, organisation de la cooptation... Et assistance à maîtrise d'usage auprès des futurs habitant.e.s".

Projet immobilier & architectural : Accompagnement à la conduite d'études bâtementaires et architecturales, montage immobilier.

Obtention du foncier : Achat du foncier.

Assistance à maîtrise d'ouvrage AMOA : Uniquement adossé au projet immobilier.

Préparation à la gestion locative - Avant l'ouverture : Agrément, éditer les contrats, budgétisation, cadre des attributions et attributions, ...

Construction : Montage en PLAI/PLUS/PLS à aides à la pierre ; éventuellement bonifications (coefficient de solidarité par exemple en CD 33) ; Impacts spécifiques liés à la construction ou rénovation de bâtis de centre bourg en ruralités (contraintes des communes en matière budgétaire, patrimoniale, ...)".

Espaces Partagés : Existence d'espaces partagés en plus des espaces privatifs ou en minoration des espaces privatifs.

Rénovation/Réhabilitation : Coûts spécifiques liés à la rénovation de bâtiments anciens.

Performance énergétique : Investissement dans les performances énergétiques et l'impact environnemental du bâti.

Aménagement : Investissement dans l'ergonomie et l'adaptabilité du logement à ses habitant.e.s.

Gestion locative - Après l'ouverture : gestion administrative, entretien réparation, gestion de la vacance locative ...

Equipement & travaux d'amélioration / adaptation à l'autonomie : Achats d'équipements et gros aménagements - véhicules, ascenseur, accessibilité / autonomie - transformation de l'offre.

Animation & facilitation sociale : Coordination de la vie sociale et partagée & projets spécifiques de vie sociale (projets culturels, art-thérapie, sportifs...)

Projets structurants : Création des outils de communication structurants ; Ingénierie pour transfo de l'offre par exemple ; Mesure d'impact social ; Financements pour la création de nouveaux outils d'animation, de sensibilisation territoriale ; Structuration de la démarche d'entrepreneuriat social (création des entités ESS, fédération experts bénévoles, communication et partage d'expériences, ...) ; Investissement dans le déploiement territorial et le développement des partenariats ; Projets annexes de dynamisation territoriale : actions de sensibilisation, projets de territoire....

Essaimage : Ouverture de nouveaux habitats API sur la base d'un modèle existant

Renforcement haut de bilan : Anticiper les besoins en fonds de roulement/trésorerie ; Investissements en propre.

➤ **Notion de précarité**

La notion de précarité peut être définie par différents critères : Quotient familial, droits aux prestations sociales, revenu minimum, allocataire CAF...

Nous avons pris le parti de rester large car chaque financeur à ses propres définitions. Ce qui est important ici est de savoir si vous allez accueillir une partie du public en situation de précarité (et donc avec une forte accessibilité des loyers).

Comment accéder à Démarches Simplifiées ?

Pour utiliser l'outil dans les meilleures conditions, vous devez utiliser un navigateur dont la version est supérieure ou égale à :

- Chrome V50
- Internet Explorer V12
- Edge V14
- Firefox V50
- Opera V40
- Safari V8
- iOS V8

Afin d'accéder à une démarche, et à la possibilité de créer un compte, rendez-vous sur le lien disponible plus haut.

Ce lien renvoie vers une page de connexion demarches-simplifiees.fr similaire à l'exemple ci-dessous :



Formulaire de dossier au comité d'orientation

🕒 Temps de remplissage estimé : 9 mn

Un des objectifs de l'association hapi est d'orienter les porteurs de projets vers les acteurs pertinents du financement et de l'accompagnement, de l'amont (passer de l'idée au projet) à l'aval (passer du projet à la réalisation), via un comité d'orientation.

Afin de remplir ce questionnaire merci de prévoir une quinzaine de minutes. Les champs à côté desquels figure un astérisque sont obligatoires. Cela signifie que le dépôt du dossier est conditionné par le remplissage de ces champs. À tout moment le dossier peut être enregistré en brouillon. Le mode brouillon permet d'enregistrer les informations renseignées dans le formulaire sans que le dossier ne soit rendu visible au service d'orientation. Pour cela il suffit de cliquer sur le bouton "Enregistrer le brouillon", situé en bas à gauche de votre écran.

Votre brouillon est accessible depuis votre espace personnel et peut être complété à tout moment.

Commencer la démarche

Avec FranceConnect

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion aux services en ligne.



Qu'est-ce que FranceConnect ? ⓘ

OU

Créer un compte demarches-simplifiees.fr

J'ai déjà un compte

Exemple de page de connexion, en tant qu'utilisateur

Se connecter à démarches-simplifiees.fr

Il existe 3 possibilités pour accéder à la procédure sur demarches-simplifiees.fr :

- **L'utilisateur possède déjà un compte sur démarches-simplifiées.fr** : cliquer sur « J'ai déjà un compte » puis renseigner l'e-mail et le mot de passe de connexion.
- **L'utilisateur ne possède pas de compte** et souhaite se connecter pour la première fois. Cliquer sur « Créer un compte démarches-simplifiees.fr »
 - Entrer un e-mail, choisir un mot de passe et cliquer sur « Se connecter ».
 - **L'utilisateur possède un compte France Connect** : cliquer sur le bouton « France Connect », choisir un compte de connexion en cliquant sur un des boutons (La Poste, Ameli...), entrer les identifiants liés au compte sélectionné. La redirection vers démarches-simplifiees.fr est automatique.

Identifiez vous sur **demarches-simplifiees.fr** avec

votre compte :



Se souvenir de mon choix

S'il s'agit d'une inscription, un lien vous sera envoyé par e-mail afin de valider votre inscription. Veuillez à consulter les courriers indésirables, spams ou e-mails promotionnels vers lesquels l'e-mail de validation peut être redirigé automatiquement.

Par ailleurs, si vous ne recevez pas cet e-mail assurez-vous que votre entreprise n'utilise pas un filtre anti-spam qui empêcherait la réception de celui-ci.

Une fois connecté, vous pouvez commencer à remplir le dossier :



Formulaire de dossier au comité d'orientation

 Temps de remplissage estimé : 9 mn

Un des objectifs de l'association hapi est d'orienter les porteurs de projets vers les acteurs pertinents du financement et de l'accompagnement, de l'amont (passer de l'idée au projet) à l'aval (passer du projet à la réalisation), via un comité d'orientation.

Afin de remplir ce questionnaire merci de prévoir une quinzaine de minutes. Les champs à côté desquels figure un astérisque sont obligatoires. Cela signifie que le dépôt du dossier est conditionné par le remplissage de ces champs. À tout moment le dossier peut être enregistré en brouillon. Le mode brouillon permet d'enregistrer les informations renseignées dans le formulaire sans que le dossier ne soit rendu visible au service d'orientation. Pour cela il suffit de cliquer sur le bouton "Enregistrer le brouillon", situé en bas à gauche de votre écran.

Votre brouillon est accessible depuis votre espace personnel et peut être complété à tout moment.

Données d'identité

Merci de remplir vos informations personnelles pour accéder à la démarche.

Civilité

Madame


Monsieur

Prénom

Nom

Continuer

Les champs avec une étoile rouge sont obligatoires :

Nom du représentant légal * 

Nom du représentant légal

Les montants des budgets sont à renseigner en chiffre, par exemple 10 pour 10 000€ :

Ingénierie - Précisez le montant total du financement que vous recherchez aujourd'hui ? (en k€)

Mettez 0 si vous ne savez pas

Ingénierie - Précisez le montant total du financement que v


Une fois votre dossier rempli, n'oubliez pas de lire les données personnelles en validant la case :

8. Informations relatives à la gestion des données personnelles

Je déclare avoir pris connaissance des informations relatives à la gestion des données personnelles * 

L'association hapi, responsable du traitement relatif à l'orientation des porteurs de projets vers des acteurs pertinents du financement et de l'accompagnement, met à disposition des porteurs de projets un formulaire, via le service Démarches Simplifiées, édité par la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Les informations recueillies par le formulaire font l'objet d'un traitement informatique par l'association hapi, en qualité de responsable de traitement. Les données collectées ont pour finalité l'orientation des porteurs de projets vers des acteurs pertinents du financement et de l'accompagnement. Elles ne seront transmises qu'aux personnes habilitées de ou par l'association hapi ou à des tiers légalement autorisés. Les données ne font pas l'objet d'un transfert hors UE. Les données sont conservées un (1) an à compter de leur collecte, aux fins de suivi des dossiers. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) sur la protection des données du 27 avril 2016, vous disposez de droits sur les données personnelles vous concernant dont un droit d'accès et un droit de rectification. Pour exercer vos droits vous pouvez vous adresser à contact@monhabitatinclusif.fr et y joindre toute pièce permettant de justifier votre identité et votre demande. Sans réponse satisfaisante dans un délai d'un (1) mois, vous disposez du droit de saisir la CNIL.

Votre brouillon est automatiquement enregistré. [En savoir plus](#)

 **Déposer le dossier**

Cette démarche est gérée par :

Association habitat accompagné, partagé et inséré
dans la vie locale
Petits frères des pauvres
19, cité Voltaire, 75011 Paris

Poser une question sur votre dossier :

Par email : hapi@petitsfreresdespauvres.fr
Par téléphone : 01 49 23 13 84
Horaires : du lundi au vendredi, de 10h à 17h
Statistiques : [voir les statistiques de la démarche](#)

Cadre juridique :

Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois
[Texte cadrant la demande d'information](#)
[Contacter le Délégué à la Protection des Données](#)

Accessibilité : [partiellement conforme](#) - [CGU](#) - [Mentions légales](#) - [Documentation](#) - [Code source](#) - [Contact technique](#) - [Aide](#) - [Besoin d'aide avec vos démarches en ligne ?](#)

Vous pouvez ensuite déposer votre dossier et le soumettre au comité d'orientation.

Votre dossier est maintenant envoyé :



Merci !

Votre dossier sur la démarche **Formulaire de dossier au comité d'orientation** a bien été envoyé.

Vous avez désormais accès à votre **dossier en ligne**.

Vous pouvez **le modifier** et **échanger** avec un instructeur.

[Accéder à votre dossier](#)

[Déposer un autre dossier](#)

Vous pouvez suivre à tout moment l'état de votre dossier via votre espace personnel démarche simplifiée :

 **Formulaire de dossier au comité d'orientation** en construction

Dossier n° 9338560 - Déposé le 11 juillet 2022 15:44
Expirera le 11/07/2025 (36 mois après la dernière modification du dossier)

 Inviter une personne à modifier ce dossier [Modifier mon dossier](#) 

[Résumé](#) [Demande](#) [Messagerie](#)

en construction ▶ en instruction ▶ terminé

Votre dossier est en construction. Cela signifie que **vous pouvez encore le modifier**. Vous ne pourrez plus modifier votre dossier lorsque l'administration le passera « en instruction ».

Vous avez une question ? Utilisez la messagerie pour **contacter l'administration directement**.

[Obtenir une attestation de dépôt de dossier](#)

En cas de question vous pouvez envoyer une demande :

Dernier message



Email automatique

le 11 juillet à 15 h 44

[Votre dossier n° 9338560 a bien été déposé (Formulaire de dossier au comité d'orientation)]

Bonjour,

Votre dossier n° 9338560 **a bien été déposé**. Si besoin est, vous pouvez encore y apporter des modifications.

Nous vous rappelons que ce questionnaire a pour objectif de vous orienter dans une première phase auprès de partenaires financiers pertinents au regard des caractéristiques de votre projet (phase d'avancement, public visé, territoire...).

Le comité d'orientation s'engage à vous orienter vers ces partenaires dans un délai maximum de 2 mois après la soumission de votre dossier.

Si vous avez des questions sur la procédure de soumission de dossier ou sur le comité d'orientation n'hésitez pas à vous rendre sur monhabitatinclusif.fr.

Bonne journée

L'équipe de l'association hapi



Répondre dans la messagerie.



demarches-simplifiees.fr Dossiers



Aide



Formulaire de dossier au comité d'orientation

en construction

Dossier n° 9338560 - Déposé le 11 juillet 2022 15:44

Expire le 11/07/2025 (36 mois après la dernière modification du dossier)



Inviter une personne à modifier ce dossier

Modifier mon dossier



Résumé

Demande

Messagerie

La messagerie vous permet de contacter l'instructeur en charge de votre dossier.

projet (phase d'avancement, public visé, territoire...).

Le comité d'orientation s'engage à vous orienter vers ces partenaires dans un délai maximum de 2 mois après la soumission de votre dossier.

Si vous avez des questions sur la procédure de soumission de dossier ou sur le comité d'orientation n'hésitez pas à vous rendre sur monhabitatinclusif.fr.

Bonne journée

L'équipe de l'association hapi



Répondre

Écrivez votre message ici

Taille maximale : 20 Mo.

Choisir un fichier | Aucun fichier choisi

Envoyer le message